



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
14/12/2023

DATE D'AFFICHAGE
14/12/2023

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Christophe DELIERE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
Mme Françoise SUVE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	Mme Muriel GERMAIN
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
Mme Valérie LAROQUE	Mme Christine LE SAINT
M. Christophe DELESSERT	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
Nombre de présents	: 37	M. Joseph BOANEMOA	Mme Charlotte THAI AWE
Nombre de votants (12 procurations)	: 49	Mme Laurie HUMUNI	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Liliane CONDOUMY
		M. Patrick GUILLON	M. Patrick SAKOUMORI
		Mme Diane BUI-DUYET	M. Daniel HINSCHBERGER
		M. Marc ZEISEL	Mme Veylma FALAE O
		M. Philippe BLAISE	
		Mme Naïa WATEOU	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTIONS :

Mme Magali MANUOHALALO et M. Jérémie KATIDJO-MONNIER de « Nouméa autrement »

DELIBERATION N°2023-1636

relative aux ajustements organisationnels du service exploitation de l'espace public (SEEP) de la direction de l'espace public

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 182 du 4 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté du Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n° 2022-789 du 6 avril 2022 pris en application de l'article 122 de la délibération n° 182 du 4 novembre 2021 prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 30 novembre 2023,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/187 du 30 novembre 2023,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 5 décembre 2023

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

La direction de l'espace public est chargée du développement et de l'exploitation d'infrastructures et de services en matière de vie et de confort urbain (mobilité, déplacement, stationnement, voiries, eaux et assainissement, distribution d'énergie et éclairage public, déchets et propreté urbaine, mobilier urbain, espaces verts et aménagements paysagers) afin d'améliorer la qualité des services rendus aux administrés.

Conformément à l'organigramme joint en annexe 1, la direction est structurée en quatre services et un pôle :

- ❖ **un Service Aménagement de l'Espace Public (SAEP)**, qui a pour missions de planifier, étudier, produire et livrer des nouvelles infrastructures nécessaires à la réalisation de services publics (voirie, eau, assainissement, infrastructures), d'élaborer les schémas directeurs pour planifier les investissements et d'assurer la

maîtrise d'œuvre pour les études et suivis de chantiers. Il regroupe deux sections :

- **la Section Aménagement et Voirie**, chargée des études et du suivi des travaux de voirie ;
- **la Section Aménagement Eau et Assainissement**, chargée de mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement et d'eau potable de la Ville et de mener les études stratégiques dans ces domaines.

❖ **un Service Exploitation de l'Espace Public (SEEP)**, qui assure l'entretien du patrimoine (chaussées et dépendances, signalisations et mobiliers urbains, éclairage public et feux de signalisation), le respect de la réglementation et la gestion des autorisations diverses sur la voirie et ses dépendances, les interventions de premier niveau, le nettoyage des voiries et dépendances, la propreté de l'espace public en général, et les relations avec les autorités organisatrices de transport et intercommunales. Il regroupe un chargé d'études et projets stratégiques, un référent et six sections :

- **un chargé d'études et projets stratégiques**, qui a pour mission d'expertiser le déplacement, la mobilité, la circulation et le stationnement ;
- **un référent**, chargé de définir la stratégie et planifier la gestion des équipements publics de manière transverse dans un objectif de décloisonnement des missions du service ;
- **la Section Exploitation Voirie**, chargée d'exploiter et améliorer le réseau de voirie communale et ses dépendances directes.
- **la Section Gestion Voirie et Déplacements**, qui a pour mission de gérer le domaine public en lien avec les pouvoirs de police du maire en matière d'occupation et de circulation, ainsi que les déplacements.
- **la Section Nettoyement de l'Espace Public**, chargée d'assurer la propreté urbaine.
- **la Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public**, qui a pour mission d'entretenir les assainissements non délégués et de réaliser les travaux de petits terrassements et d'aménagements divers de la voirie.
- **la Section Première Intervention**, chargée d'assurer l'entretien courant de première intervention de la voirie et de ses accessoires.
- **la Section Surveillance de l'Espace Public**, qui a pour mission d'assurer la rotation du stationnement sur le domaine public, en centre-ville et au Quartier Latin, et notamment de verbaliser les usagers qui ne s'acquittent pas de leur droit de stationner.

❖ **un Service Eau Electricité Déchets (SEED)**, qui contrôle les services publics rendus aux usagers via des marchés ou des concessions de services publics (collecte des déchets, services d'eau potable et d'assainissement, distribution d'énergie), assure des activités en régie (exploitation des réseaux d'eaux pluviales, défense incendie, réalisation des travaux eau potable et assainissement relevant de la compétence communale), et élabore les stratégies associées à ces services, dont le plan d'action pour la réduction des déchets et la démarche de raccordement à

l'assainissement. Il regroupe deux sections :

- **la Section Déchets**, qui a pour mission de définir la stratégie et garantir la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion du service public des déchets, et de définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention des déchets.
- **la Section Eau et Assainissement**, qui définit la stratégie et garantit la qualité du service rendu aux usagers par les opérateurs privés qui assurent la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, accompagne les administrés pour la mise en conformité de leurs raccordements à l'assainissement, définit la stratégie et garantit le bon fonctionnement des infrastructures publiques de collecte des eaux pluviales.

Le service comprend également un chargé d'électricité et projets stratégiques.

❖ **un Service Paysage et Patrimoine Végétal (SPPV)**, qui planifie, étudie, produit et livre les aménagements paysagers, garantit l'exploitation des espaces paysagers du domaine public et des structures municipales, produit le patrimoine végétal grâce à la pépinière municipale, regroupant deux chargés d'études et travaux et deux sections :

- **la Section Gestion du Patrimoine Végétal**, qui a pour mission d'exploiter les espaces paysagers et produire des services publics associés dans les meilleurs compromis qualité/coût/délais ;
- **la Section Aménagement et Production**, qui a pour mission de produire le patrimoine végétal dans une optique de préservation et de valorisation de la biodiversité et réaliser des aménagements paysagers. Elle est répartie en deux équipes :
 - l'équipe Aménagement Paysager.
 - l'équipe Production Végétale.

❖ **un Pôle Administratif et Budgétaire (PAB)**, chargé de la gestion administrative et budgétaire, de l'interface interne et externe et du suivi administratif des personnels de l'administration.

ARTICLE 2 /

Conformément aux cinq organigrammes ci-annexés, l'effectif de la direction de l'espace public est fixé à 143 postes permanents, dont 3 mi-temps (soit 141,5 ETP) répartis comme suit :

Par filière :

Filière administrative

- 3 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Filière technique

- 23 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 13 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 27 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 9 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Filière sécurité

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)

Agents Contractuels de Droit Public

- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 18 postes de grille 2 – échelon 1
- 12 postes de grille 1 – échelon 5
- 24 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 22,5 ETP)

Pour la Direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour le Pôle Administratif et Budgétaire

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le Service Exploitation de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation Voirie

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour la Section Gestion Voirie et Déplacements

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Nettoyement de l'Espace Public

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

Pour la Section Exploitation et Entretien de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 8 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour la Section Première Intervention

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 7 postes de grille 2 – échelon 1 (ACDP)
- 13 postes de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Surveillance de l'Espace Public

- 3 postes de catégorie B (gradé)
- 2 postes de catégorie C (gardien)
- 4 postes de grille 1 – échelon 5 (ACDP)

Pour le Service Aménagement de l'Espace Public

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour la Section Aménagement et Voirie

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour la Section Aménagement Eau et Assainissement

- 5 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)

Pour le Service Paysage et Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour la Section Gestion du Patrimoine Végétal

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 2 postes de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de grille 1 – échelon 1 (ACDP)

Pour la Section Aménagement et Production

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de grille 2 – échelon 4
- 4 postes de grille 2 – échelon 1
- 10 postes de grille 1 – échelon 1 (dont 3 mi-temps, soit 8,5 ETP)

Pour le Service Eau Électricité Déchets

- 2 postes de catégorie A (ingénieur 2^e grade)

Pour la Section Déchets

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

Pour la Section Eau et Assainissement

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^e grade)
- 2 postes de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)
- 8 postes de catégorie B (technicien 2^e grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

ARTICLE 3 /

Les agents occupant les fonctions de chef de section adjoint sont assimilés au niveau hiérarchique de chef de bureau ou chef d'équipe conformément à la réglementation applicable au régime indemnitaire des agents de la ville de Nouméa.

ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/469 du 3 mai 2023

relative à l'organisation de la direction de l'espace public (DEP) est abrogée.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 26 décembre 2023

Le secrétaire de séance,



Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DEP	1
- DRH	1
- MISE EN LIGNE	1



DEP - PAB + Direction

Ingénieur 2° grade (A).....1
Rédacteur normal (B).....1
Adjoint administratif (C).....8

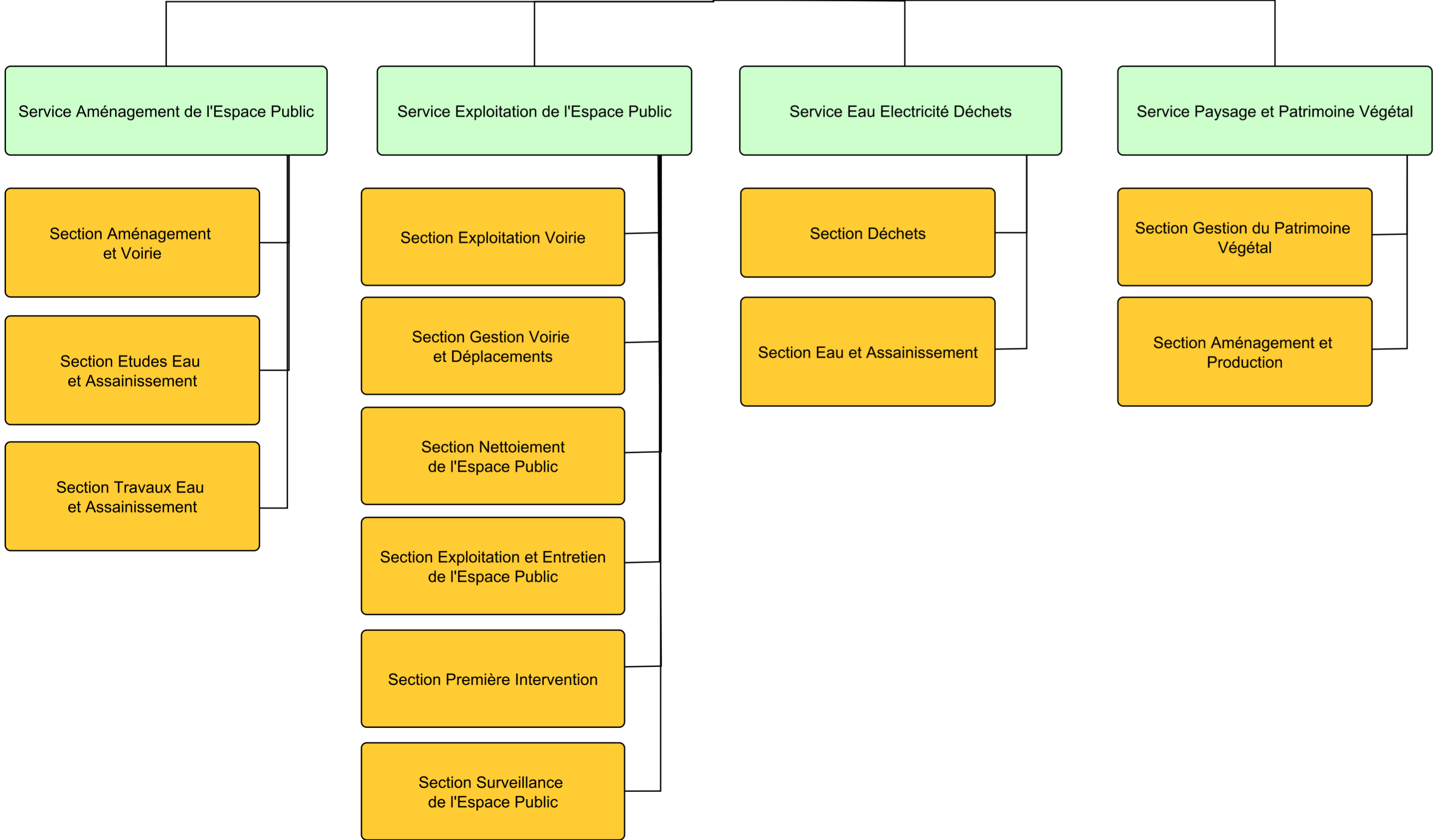
Total.....10

Direction de l'Espace Public
1 DIRECTEUR
ingénieur 2° grade
TECHNIQUE

POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
1 RESPONSABLE DE PÔLE
rédacteur (B)
ADMINISTRATIVE

3 ASSISTANTS ADMINISTRATIFS
ET COMPTABLES
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

5 SECRETAIRES
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE





Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	6
Gradé (B).....	3
Technicien 2° grade (B).....	6
Technicien 1° grade (B).....	6
Rédacteur (B).....	1
Gardien (C).....	2
Grille 2 - échelon 1.....	14
Grille 1 - échelon 5.....	12
Grille 1 - échelon 1.....	13
Total.....	68

Service Exploitation de l'Espace Public
 1 CHEF DE SERVICE
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
 ET PROJETS STRATEGIQUES
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
 et Déplacements
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Nettoyement
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 2° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Première Intervention
 1 CHEF DE SECTION
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 1 CHEF DE SECTION
 gradé (B)
 SECURITE

2 CHARGES D'ETUDES
 ET TRAVAUX
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
 ESPACE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
 PATRIMOINE ELECTRICITE
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
 DU DOMAINE PUBLIC
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
 CIRCULATION
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
 DU DOMAINE PUBLIC
 rédacteur normal (B)
 ADMINISTRATIVE

1 REFERENT
 ingénieur 1° grade (A)
 TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

Section Entretien
 1 CHEF DE SECTION ADJOINT
 technicien 2° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 Conducteurs
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 Conducteurs
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

Section Première Intervention
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 technicien 1° grade (B)
 TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
 grille 2 - échelon 1
 ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
 grille 1 - échelon 1
 ACDP

Section Surveillance
 de l'Espace Public
 2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
 gradé (B)
 SECURITE

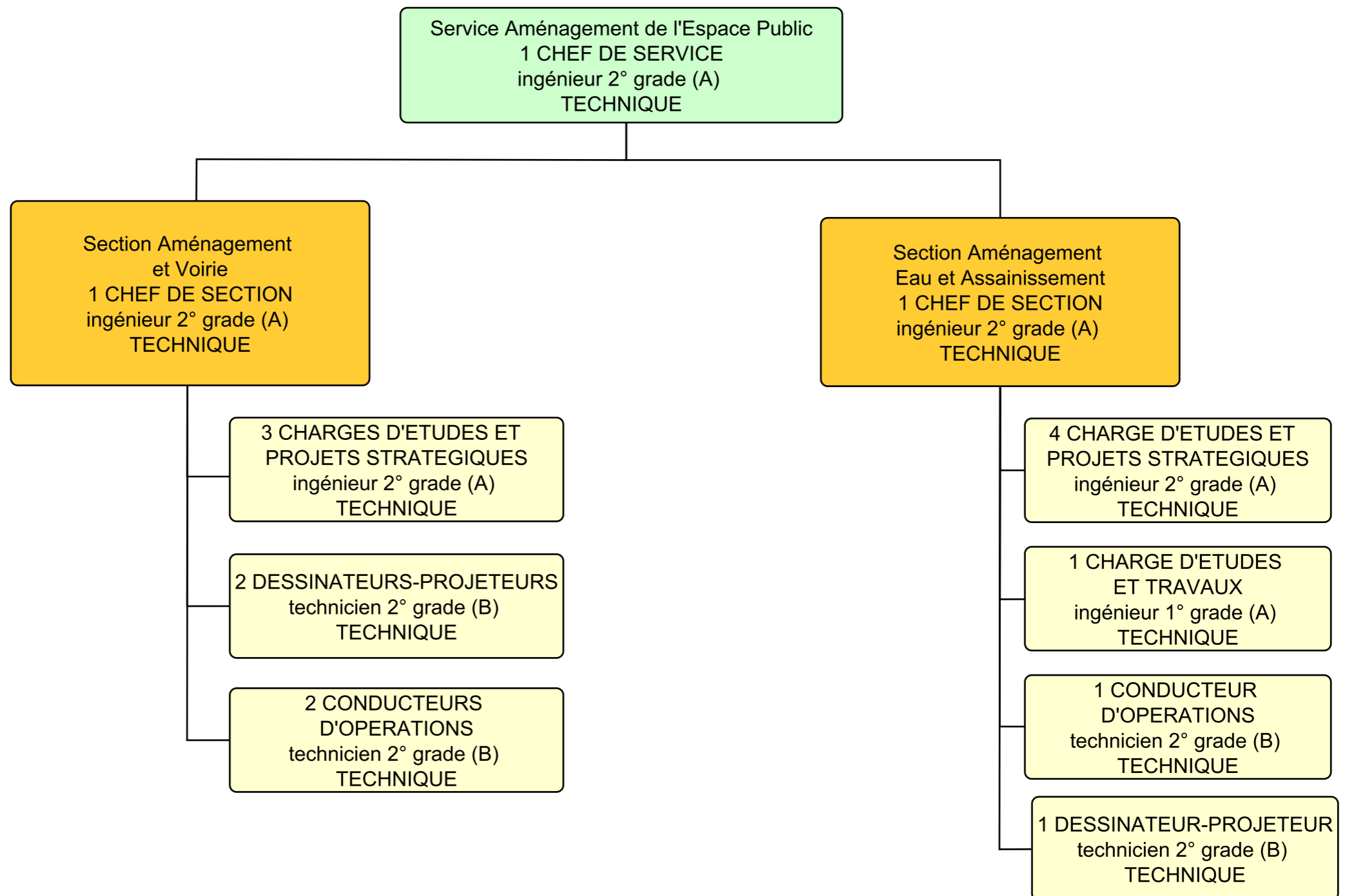
4 AGENTS DE SURVEILLANCE
 DE LA VOIE PUBLIQUE
 grille 1 - échelon 5
 ACDP

2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
 STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
 gardien (C)
 SECURITE



Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

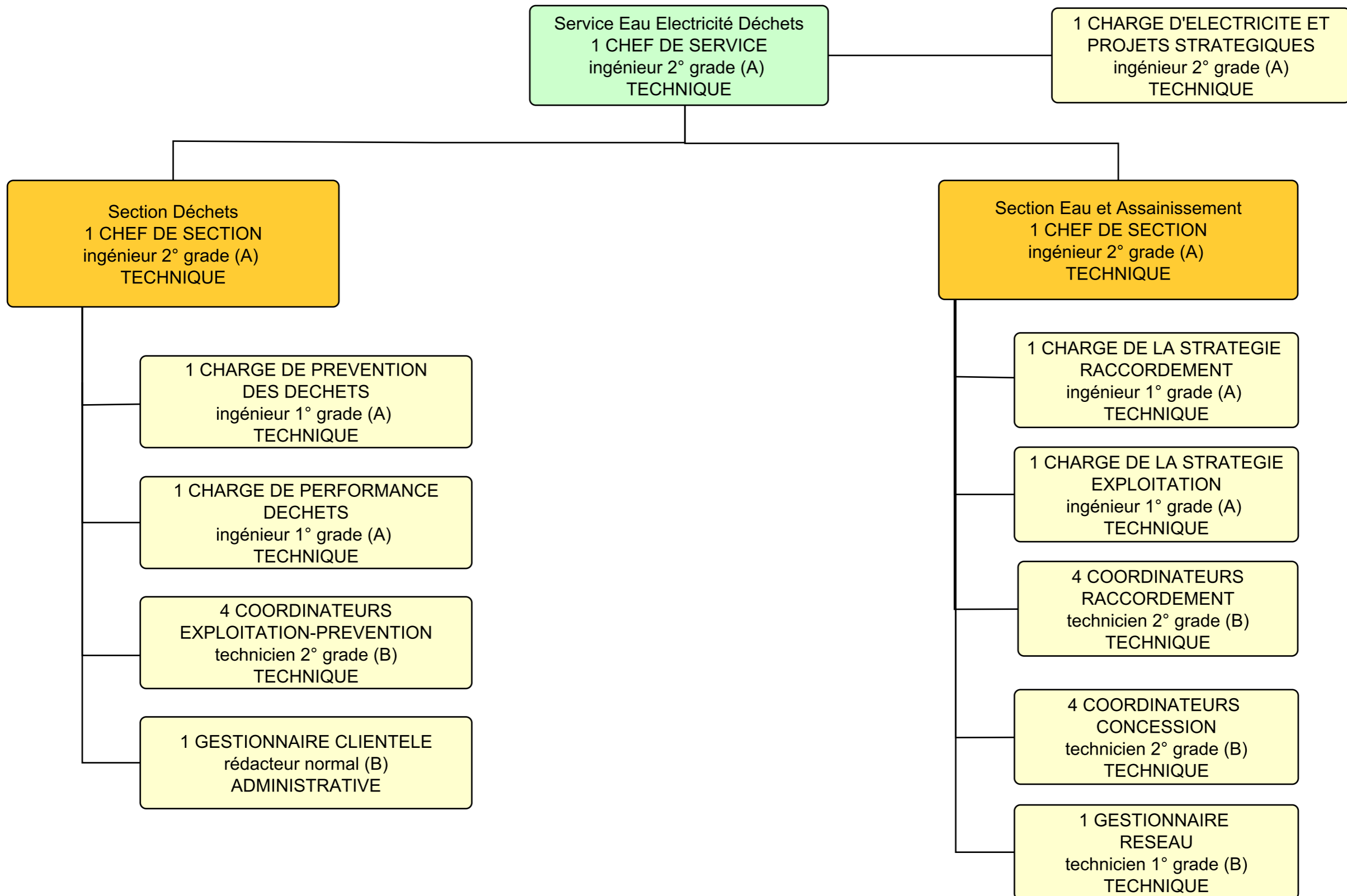
SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS

Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

Ingénieur 2° grade (A).....	3
Ingénieur 1° grade (A).....	2
Technicien 2° grade (B).....	3
Technicien 1° grade (B).....	2
Grille 2-échelon 4.....	1
Grille 2-échelon 1.....	4
Grille 1-échelon 1.....	9.5
dont 3 mi temps	
 Total.....	 24.5
dont 3 mi temps	

